

Mauvais temps...

Le gouvernement opte désormais clairement pour une « politique économique de l'offre »¹ : la négociation sur le Pacte de responsabilité promet d'être difficile, et c'est un euphémisme...

Face à un patronat qui n'entend rien concéder en contrepartie des avantages qu'il en attend, la CFDT pose un ensemble de conditions nécessaires à un accord, considérant qu'il doit reposer sur des engagements précis : une trajectoire définie, un dialogue social renforcé et une évaluation des résultats.

Pour la CFDT, l'emploi est la priorité absolue.

Le Medef paraît bien éloigné de ces conditions, ce qui n'augure rien de bon des négociations qui, pourtant, doivent s'achever à la fin du mois de mars.

Le « cafouillage » gouvernemental sur le blocage de l'avancement des fonctionnaires, dans le but de réaliser environ 1,2 milliard d'euros d'économies est, en réalité, un ballon d'essai pour préparer les esprits à de nouvelles réductions d'effectifs, voire à la baisse des rémunérations accessoires...

D'autant plus absurde que le rapport Pêcheur sur la Fonction publique permettrait d'ouvrir rapidement une concertation autrement plus féconde. Mais, les « bonnes pratiques » supposent un prérequis : un dialogue social de qualité, enfin débarrassé des traditionnelles postures.

A suivre donc, pour que se dissipe le mauvais temps.

¹ La politique de l'offre consiste à favoriser l'offre des entreprises en baissant les coûts de production, donc les salaires et les charges sociales, en l'espèce la baisse, voire la suppression du financement des prestations sociales par les entreprises.

Une **Cfdt:** offensive à Bercy



Page 1
Édito

• Mauvais temps...

∞

Pages 2 - 3

Fonction Publique

• Pouvoir d'achat en baisse

∞

Page 4

Fonction Publique

• Ce que veut la CFDT

∞

le BERCYlien

Directeur de la Publication

Christiane JOHO

Comité de rédaction

Pierrette BARBEOC'H

Daniel BARRIÈRE

Christian CHAMOREAU

Jean-Marc CHOLET

Michelle MESNARD

Daniel ROUZY

DIRECCTE - Écoles

Albert AMBOISE

Les salaires des fonctionnaires baissent

En 2011, première année pleine du gel de la valeur du point d'indice, les salaires moyens des fonctionnaires des trois versants de la Fonction publique ont baissé. Ce n'est que le début.

L'Insee a publié sa dernière enquête sur l'évolution des salaires des fonctionnaires en 2011. Cette enquête est basée sur les rémunérations nettes moyennes (cotisations sociales déduites). Cela signifie que, dans ce calcul, sont intégrées les augmentations perçues par les agents au titre des changements d'échelon et de promotion, des gains d'indice supplémentaires (par exemple pour les agents C suite aux augmentations du SMIC), etc.

Malgré cela, les salaires moyens de 2011 ont baissé par rapport à ceux de 2010 compte tenu de l'inflation constatée (2,1 %).

À l'État, la baisse s'établit à - 0,1 %, à la Territoriale à - 0,8 % et à l'Hospitalière à - 0,6 %. Pour la Territoriale et l'Hospitalière, la baisse s'ajoute à celle de 2010.

Rémunérations nettes moyennes	Évolution 2010/2009 inflation (1,5 %)	Évolution 2011/2010 inflation (2,1 %)
État	1,4%	- 0,1 %
Territoriale	- 0,1 %	- 0,8 %
Hospitalière	- 0,6 %	- 0,6 %

Nota : L'Insee avertit que ces données sont pour l'instant provisoires

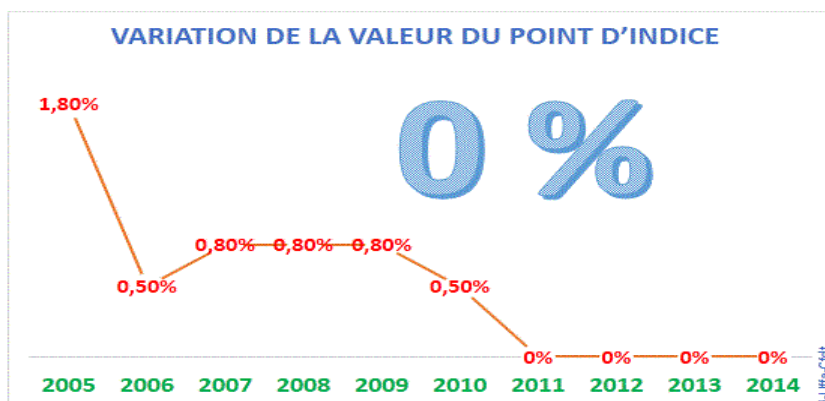
L'Insee explique la différence de baisse entre les trois versants de la Fonction publique par la structure des emplois : à l'État, 60 % des agents relèvent de la catégorie A, alors qu'à la Territoriale 75 % des agents se situent en catégorie C et 50 % à l'Hospitalière.

En effet, les passages d'échelon en catégorie A procurant des gains d'indices plus importants amortissent en 2011 les impacts de l'inflation et la hausse des cotisations sociales.

On peut établir, qu'en 2011, la stagnation de la valeur du point d'indice et la hausse de la retenue pour pension de 0,27 % sont en grande partie à l'origine de ces baisses.

Enquête Insee DGAFP :

« Légère baisse des salaires nets moyens en euros constants dans les trois versants de la fonction publique entre 2010 et 2011 » publié le 8 août 2013.



Les retenues pour pension en augmentation

La loi sur les retraites en 2010 a décidé d'aligner le montant des retenues pour pension des fonctionnaires sur celles des salariés du secteur privé, soit un taux passant en 2010 de 7,85 % à 10,80 % en 2020, ce qui conduit à une augmentation du taux de 0,27 point chaque année.

Mais, en 2012, afin de permettre aux salariés et aux agents ayant commencé à travailler avant 20 ans de prendre leur retraite dès leur soixantième anniversaire, les cotisations ont augmenté de 0,15 point fin 2012 puis augmenteront de 0,05 point en 2014, 2015 et 2016.

Suite aux annonces gouvernementales du 27 août dernier, les taux des cotisations augmenteraient à nouveau de 0,15 point en 2014, puis de 0,05 point en 2015, 2016, et 2017. Autrement dit, la ponction supplémentaire sur le traitement de 2014 s'élèverait à 0,47 % !

Pour la CFDT Fonctions publiques, les agents publics vont subir une perte de près d'un demi-point sur leur traitement alors que la valeur du point est gelée depuis 2011 et que les possibilités de promotion sont réduites.

La CFDT Fonctions publiques a demandé à la ministre de la Fonction publique d'étudier la possibilité d'étaler cette nouvelle hausse de 0,25%.

Retenues pour pension sur le traitement brut + NBI				
	Total	Mesures 2010	Mesures 2012	Projet 2013
2010	7,85 %			
2011	8,12 %	+ 0,27 %		
2012	8,49 %(*)	+ 0,27 %	+ 0,10 % (*)	
2013	8,76 %	+ 0,27 %		
2014	9,23 %	+ 0,27 %	+ 0,05 %	+ 0,15 %
2015	9,60 %	+ 0,27 %	+ 0,05 %	+ 0,05 %
2016	9,97 %	+ 0,27 %	+ 0,05 %	+ 0,05 %
2017	10,29 %	+ 0,27 %		+ 0,05 %
2018	10,56 %	+ 0,27 %		
2019	10,83 %	+ 0,27 %		
2020	11,10 %	+ 0,27 %		

(*) 8,39% jusqu'en septembre, 8,49% à partir de novembre 2012

2010 : loi portant réforme des retraites du 9 novembre

2012 : décret n° 2012-847 du 2 juillet 2012 pour le départ à 60 ans

2013 : propositions du gouvernement du 27 août 2013

Agir pour le pouvoir d'achat

Depuis le début du gel de la valeur du point d'indice, la CFDT Fonctions publiques dénonce cette politique salariale qui met à mal les carrières, et, en premier lieu celle des agents C. Elle conduit désormais à une réelle baisse du pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires par rapport à l'inflation malgré des avancements d'échelon, des promotions et le système de la GIPA qui, chaque année, est censé endiguer la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation qu'ont éventuellement subie les agents pendant les quatre dernières années.

Cette baisse du pouvoir d'achat pour les agents est un sujet d'inquiétude majeure pour la CFDT Fonctions publiques. Le pouvoir d'achat sera une priorité de son action revendicative pour les semaines à venir.

CE QUE VEUT LA CFDT

AGIR DÈS MAINTENANT : POUR OUVRIR DES PERSPECTIVES AUX AGENTS, REDONNER DU SENS ET DE LA RECONNAISSANCE À LEUR TRAVAIL. C'EST URGENT ET C'EST INDISPENSABLE À UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ !

POUR CELA, IL FAUT :

- **En finir avec le statu quo sur le pouvoir d'achat par :**

- ▶ des mesures générales : la hausse de la valeur du point d'indice est urgente ;
- ▶ une refonte des grilles ;
- ▶ la transparence et l'harmonisation des régimes indemnitaires.

- **Agir sur l'organisation du travail par la concertation et la négociation locale :**

- ▶ en mettant en place des espaces d'expression pour parler de conditions de travail ;
- ▶ en donnant de l'autonomie aux collectifs ;
- ▶ en ménageant des marges de manœuvre locales en matière d'adaptation et de décisions.

- **Sécuriser les parcours professionnels :**

- ▶ en créant un compte personnel de formation pour tous ;
- ▶ en assurant la formation de tous les personnels ;
- ▶ en offrant des garanties collectives aux contractuels ;
- ▶ en instaurant une protection sociale complémentaire pour tous avec participation de l'employeur.

- **Reconnaitre le rôle des Cadres par un management responsable :**

- ▶ en leur redonnant du pouvoir d'agir en proximité, au quotidien ;
- ▶ en apportant appuis et ressources au management de proximité.



**AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**